

Ces dernières années, le Canada a signé des accords sur l'aviation civile avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Belgique, le Danemark, la France, l'Irlande, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Norvège, le Pérou, le Portugal, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Section 2.—Services aériens

Les services de transport aérien peuvent se répartir en deux grandes catégories: les services à horaire fixe et les services sans horaire fixe. Les services de la première catégorie sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent le transport public, par aéronef, des personnes, du courrier et (ou) des marchandises, desservant, en conformité d'un horaire et moyennant une taxe unitaire, des points désignés. La deuxième catégorie comprend les services suivants:

- 1° Services aériens réguliers entre points déterminés. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent le transport public, par aéronef, des personnes, du courrier et (ou) des marchandises, desservant, sur un itinéraire type et avec une certaine régularité, et moyennant une taxe unitaire, des points désignés.
- 2° Services aériens irréguliers entre points déterminés. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent, d'une base désignée, le transport public, par aéronef, des personnes, du courrier et (ou) des marchandises, desservant, moyennant une taxe unitaire, une région définie, ou un ou plusieurs points déterminés.
- 3° Services aériens de frètement. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui assurent d'une base désignée, le transport public, par aéronef, des personnes et (ou) des marchandises, moyennant une taxe au mille ou à l'heure applicable au frètement d'un aéronef entier, ou moyennant toute autre taxe que la Commission peut permettre.
- 4° Services aériens contractuels. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens qui n'assurent pas de transport public mais qui transportent des personnes et (ou) des marchandises uniquement en conformité d'un ou de plusieurs contrats particuliers.
- 5° Aéroclubs. Les aéroclubs sont exploités par des transporteurs aériens légalement constitués en tant qu'organismes sans but lucratif ayant pour fin d'assurer à leurs membres des possibilités d'entraînement au vol et de vol récréatif.
- 6° Services spéciaux. Ces services sont exploités par des transporteurs aériens à des fins que ne prévoit aucune autre classe. Ils comprennent les services d'entraînement au vol, de vol récréatif, de photographie et de relevés aériens, de lutte contre les insectes et plantes nuisibles, de publicité aérienne, de surveillance et d'inspection aériennes, etc.

On trouvera ci-après un exposé des opérations courantes des deux grandes entreprises de transport aérien qui constituent au Canada le noyau des services aériens de transport de passagers et de fret.

Air-Canada.—Au cours de 1959, les avions d'Air-Canada ont parcouru 1,828,902,000 passagers-milles, transportant 3,209,197 passagers. Le fret aérien transporté a atteint un total de 15,100,000 tonnes-milles; les messageries, 2,653,000 et le courrier, 10,905,000.

Au cours de l'année, la compagnie a inauguré un service sans escale, par avions *Viscount*, entre Regina et Edmonton, et a étendu son service par *Viscount* de Toronto à Tampa (Floride). En mai était inauguré entre le Canada et l'Autriche un service direct d'un vol par semaine à destination de Vienne, tandis que le service à destination d'Antigua (Fédération des Antilles) devenait un service fonctionnant toute l'année. La fréquence du service transcontinental a été portée à 12 vols aller-retour par jour pour les mois d'été, représentant 700 sièges disponibles dans chaque direction, tandis que la fréquence des vols reliant le Canada au Royaume-Uni et à l'Europe continentale par l'Atlantique-Nord a atteint 18 vols aller-retour par semaine. A la fin de l'année, Air-Canada desservait 39 villes canadiennes, six centres des États-Unis, les îles Britanniques, la France, l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et l'Autriche, les Bermudes et les Antilles, sur 30,500 milles de routes aériennes.

Air-Canada avait en service, à la fin de 1959, 49 *Viscount*, 13 *Super Constellation*, 21 *North Star* et 9 *DC-3*. Son personnel comprenait 10,452 employés.

Le 7 février 1960, la compagnie recevait le premier des six avions à réaction Douglas *DC-8* qu'elle avait commandés, et, en juillet, le premier des vingt *Vickers Vanguard* commandés, pour être mis en service sur les routes intérieures et transfrontalières en octobre. Ajoutés aux avions *DC-8* à long rayon d'action et aux *Viscount* à court rayon,